

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 15480
Numéro SIREN : 622 033 819
Nom ou dénomination : ELECTRICITE-TRAVAUX-TECHNIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2020 sous le numéro de dépôt 23055



Electricité Travaux Techniques

Société par Actions Simplifiées au capital de 1 060 000 Euros
Siège social : Rungis (94623) Cedex – Parc Tertiaire Silic – 15 rue du Jura – BP 40511
622 033 819 RCS Créteil

**RECTIFICATIF AU PROCES VERBAL
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2020**

L'an 2020,
Le 30 juin,
A 14 Heures 15,

Au siège social de la Société, sis à Rungis (94623) – 15 rue du Jura - Parc Tertiaire Silic - BP 40511

La société SYLPA Holding, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 897 043 Euros, dont le siège social est situé : Parc Icade 15 rue du Jura, 94150 Rungis, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 878 884 626 RCS Créteil, représentée aux présentes par son Président, la Société H3F.

Propriétaire de la totalité des 53 000 actions de 20 Euros chacune de la Société par Actions Simplifiée **Electricité – Travaux – Techniques - E.T.T.**

Associée unique et Présidente de ladite société.

Monsieur Pascal Fournet-Fayard, préside la séance en sa qualité de représentant légal de la Société H3F, Présidente de la société SYLPA Holding.

Monsieur Pascal Fournet-Fayard, décide de modifier la décision prise lors de la précédente réunion, portant sur le renouvellement des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant, à savoir :

QUATRIEME DÉCISION

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

L'associé unique :

- renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion des décisions de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de Monsieur Alain Faure.
- décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Vincent Pajot, et de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant :

- Le Cabinet Grange & Associes SARL, dont le siège social est à Paris 8^{ème} – 20 boulevard Malesherbes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 399 489 871 RCS Paris.

pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion des décisions de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

* * *

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique
Pour la société SYLPA Holding
M. Pascal Fournet-Fayard

